

TT EURODRIVE

**Renault
Group**

CARNET DE ROUTE 2025

**LA SOLUTION DE MOBILITÉ PREMIUM
POUR VOYAGER EN EUROPE**



01 À VOTRE SERVICE

MISE EN MAIN PERSONNALISÉE

Pour une maîtrise optimale (aides à la conduite, dernières technologies etc...) de votre véhicule, **une mise en main personnalisée sera réalisée par nos centres de livraison.**

La **livraison du véhicule** et sa récupération ne peuvent se faire que par le **titulaire du contrat**, son **conjoint** (justificatif à fournir), ses **enfants** ou **parents** (à condition qu'ils **résident hors Union Européenne** plus de **185 jours/an**) ou par une **entreprise de convoi** autorisée expressément par TT EURODRIVE.

En complément de la présentation réalisée lors de la mise en mains, veuillez trouver, à travers ces **tutoriels vidéos**, toutes les explications complémentaires pour mieux vous familiariser à votre nouveau véhicule :

<https://www.tutos-video.renault.fr/>

<https://www.dacia.fr/tutoriels-video.html>

ROULEZ EN TOUTE SÉRÉNITÉ GRÂCE À NOTRE ASSURANCE / ASSISTANCE

Vous êtes couverts par une **assurance multirisque sans franchise** et une **assistance multilingue** toujours à votre service **7j/7** et **24h/24**, même en cas de **crevaisson**, de **perte de clés** ou d'**inversion de carburant**. Votre conjoint, vos enfants et vos parents peuvent également conduire le véhicule s'ils remplissent les conditions d'éligibilité au Transit Temporaire (TT) sans coût supplémentaire.

VOTRE VÉHICULE EST COUVERT DANS 38 PAYS D'EUROPE

Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre (partie grecque uniquement), Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France Métropolitaine, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Vatican.

Les événements non couverts par le contrat d'assistance/assurance sont précisés dans les Conditions Générales de Vente de votre contrat.

Le **Royaume Uni** et la **Serbie** ne sont **plus couverts** en termes d'assurance, les clients du Transit Temporaire ne **sont plus autorisés à y circuler**.

ATTENTION !

- Vous n'êtes pas assurés au-delà de la date de validité de votre certificat d'assurance, ou si vous circulez dans un pays qui ne figure pas dans la liste de pays ci-dessus. Il ne faut **jamais laisser ni la carte grise* ni le double des clés dans un véhicule en stationnement**.
**pensez à en faire une photocopie et circulez avec.*

- Concernant la **vignette Crit'Air** exigible dans les Zones à Faible Emission en France métropolitaine, **celle-ci n'est plus nécessaire** pour les véhicules en Transit Temporaire. Néanmoins, en cas de verbalisation, merci de transmettre l'amende à votre agent. Il nous la fera suivre et nous la transmettrons aux autorités compétentes, afin de l'annuler.

- Nos véhicules sont équipés de **GPS** avec cartographie « **Europe de l'ouest** » uniquement.

- La **révision du véhicule vous incombe** (durée ou kilométrage). En cas de message au tableau de bord, merci de vous rendre auprès de votre centre agréé RENAULT/DACIA le plus proche.

02 ASSISTANCE / ASSURANCE

EN CAS D'INCIDENT

- 1 assistance 24/24 - 7/7
depuis la France métropolitaine + dom/tom : **01 84 95 96 97**
depuis l'étranger **+331 84 95 96 97**
ou par email : das@ima.eu
(**veillez à rester joignables** sur les numéros de portables
renseignés dans votre bon de commande)
- 2 remplir scrupuleusement le **recto-verso du constat** européen
d'accident.
- 3 faire un **dépôt de plainte à la police**.
- 4 envoyer le constat et/ou le dépôt de plainte par email
sous 24h : gestionauto.renault@besse.fr
**si le constat et/ou le dépôt de plainte n'est pas envoyé
dans les 24h, tous les frais engagés pour votre mobilité
seront à votre charge.**
- 5 envoyer les originaux à :
BESSE CONSEIL
46 bis rue des Hauts Pavés
44000 Nantes - FRANCE
- 6 immobilisation du véhicule dans un garage renault/dacia
sauf si dépannage possible sur place.
- 7 en cas **d'impact sur votre pare-brise**, contacter **CARGLASS** sur
le site www.carglass.fr ou par téléphone **+33 9 77 40 19 27** (prix
d'un appel local) pour faire réparer l'impact sous 24h sur votre
lieu de résidence. vous n'aurez aucun frais à votre charge.
- 8 envoyer votre **dépôt de plainte** par mail à
assur.eurodrive@renault.com
et à gestionauto.renault@besse.fr
ainsi que l'original par courrier sécurisé à :
BESSE CONSEIL
46 bis rue des Hauts Pavés
44000 Nantes - FRANCE
penser également à contacter la **fourrière à proximité**.

EN CAS D'IMMOBILISATION DU VÉHICULE

Vous avez le choix entre un **hébergement** (80€ TTC/jour/personne)
pour **une durée maximale de 10 jours** ou une **solution de mobilité**
d'une catégorie « au mieux » équivalente à celle de votre véhicule
immobilisé pour **une durée maximale de 21 jours**.

Ne jamais laisser votre carte grise dans votre véhicule, ni au garage.

La **perte** ou la **non-restitution** du certificat d'immatriculation
(carte grise) vous sera facturée **500 euros**.

Si vous ne récupérez pas votre véhicule, il faudra envoyer
votre carte grise à cette adresse :

RENAULT SIEGE - TT EURODRIVE
API : FR TCR RUC 3 9B
1 avenue du Golf
78286 Guyancourt - FRANCE



PANNE | INVERSION DE CARBURANT | GREVAISON | PERTE DE CLÉS

1 + 6



ACCIDENT

1 + 2 + 4 + 5 + 6



INCENDIE | VANDALISME | TENTATIVE DE VOL

1 + 3 + 4 + 5 + 6



IMPACT SUR UN PARE-BRISSE

1 + 7



VOL

1 + 3 + 8

• Toutes les **dépenses engagées sans accord préalable de TT EURODRIVE Assistance** ne seront **pas prises en charge**.

• En cas de **contrôle douanier** ou par la **police locale**, merci de bien **préciser uniquement votre résidence fiscale située hors Union Européenne**, ainsi que votre **permis de conduire hors Union Européenne**.

• Aucune indemnisation ne sera accordée si vous devez modifier votre projet de voyage (annulation d'hôtel, etc.).

• Seuls vos éventuels frais médicaux dispensés en France métropolitaine pourront être indemnisés (à concurrence de 5.000 € par blessé)

• En cas de **sinistre**, vous devez **venir chercher votre véhicule dans les 24h** dès la fin des réparations, dans le garage où il est immobilisé, sinon la solution de mobilité vous sera facturée.

• Votre **assurance multirisque sans franchise se reporte sur votre solution de mobilité**. Ne souscrivez à aucune assurance supplémentaire, car aucun remboursement ne sera effectué.

• L'usage d'une solution de mobilité peut limiter le nombre de pays dans lesquels vous êtes autorisé à voyager. Assurez-vous que TT EURODRIVE soit bien informé de votre itinéraire (contact : assur.eurodrive@renault.com)

03 MODIFICATION DE VOTRE CONTRAT

VOUS SOUHAITEZ PROLONGER VOTRE CONTRAT ?

Contactez depuis la France métropolitaine + DOM/TOM le numéro suivant : **01 76 84 99 00** (de 9h à 16h sauf jours fériés français) ou depuis l'étranger : **+331 76 84 99 00** ou aux adresses adv1.eurodrive@renault.com / adv2.eurodrive@renault.com. Vous pouvez prolonger la durée de votre contrat, après la livraison de votre véhicule dans la limite de la date de validité du certificat d'immatriculation (carte grise) du véhicule.

Attention : compte tenu des spécificités douanières au Portugal, la **durée maximale** d'un contrat pour une **livraison** et une **restitution au Portugal** (Lisbonne ou Porto) **ne peut excéder 90 jours**.

Les tarifs de **prolongation** sont de **70€/jour** pour **RENAULT** et **DACIA**. Les frais de prolongation doivent impérativement être **payés par carte bancaire**.

Sans prolongation du contrat auprès de nos services, le client, ses passagers ainsi que le véhicule ne sont **plus assurés**. Tous les dommages causés seront de la seule responsabilité du titulaire du contrat et les **frais de prolongation** seront doublés (**140€/jour**). Par ailleurs, en cas de contrôle par les forces de l'ordre, vous devrez vous acquitter de tous les frais.

VOUS SOUHAITEZ RACHETER VOTRE VÉHICULE ?

Contactez au plus tard, **2 semaines avant la fin de votre contrat**, le numéro suivant depuis la France métropolitaine + DOM/TOM **01 76 84 99 00** (de 9h à 16h sauf jours fériés français) ou depuis l'étranger : **+331 76 84 99 00** ou adv1.eurodrive@renault.com / adv2.eurodrive@renault.com. Ce service est le **seul habilité** à vous communiquer le bon tarif.

Bénéficiez de **remises pour le rachat du véhicule par vous**, pour un **membre de votre famille** ou pour un **ami (résidant en France)**.

L'achat de votre véhicule se fait **Toutes Taxes Comprises**. Il vous sera demandé de nous fournir une **adresse de résidence en France métropolitaine**.



04 RESTITUTION DE VOTRE VÉHICULE

POUR UNE RESTITUTION ANTICIPÉE DE VOTRE VÉHICULE

Vous pouvez bénéficier d'un **remboursement des jours non utilisés**, déduction faite d'une **franchise de 10 jours**. Un **minimum de 15 jours** vous sera facturé. Pour justifier d'un remboursement, 15 + 10 jours doivent avoir été consommés/facturés.

Seuls les jours au-delà du 25ème et non utilisés, donnent droit à un remboursement sur la base du prix du jour supplémentaire.

Pour cela, prenez contact auprès de votre agent vendeur.



POUR RESTITUER VOTRE VÉHICULE

J-5 Prenez rendez-vous auprès de votre centre de restitution

Au plus tard, 5 jours avant la date d'échéance de votre contrat, vous avez la possibilité de restituer votre véhicule dans n'importe quel centre de restitution TT EURODRIVE (cf. Fiche de synthèse des Centres de Livraison/Restitution : Adresses + téléphones).

La **restitution à l'étranger** (hors France), **non prévue initialement** dans le contrat, vous sera **facturée** (cf. Conditions Générales de Vente).

Le véhicule doit être restitué impérativement avec ses équipements :

Équipement	En cas d'absence facturé à
Le certificat d'immatriculation (carte grise)	500 euros
État de propreté du véhicule (poils d'animaux, sable, boue, sellerie tâchée, débris laissés dans le véhicule, etc.)	100 euros
Kit sécurité	20 euros

NB : Vos **accessoires** de type (siège auto, chaînes etc.) **vous appartiennent** et ne sont donc pas à restituer. Tout **abandon du véhicule**, hors des centres de livraison TT EURODRIVE, sera **facturé des frais réels** (péage, carburant, hébergement...) et d'une **pénalité forfaitaire** (cf. CGV).

Par ailleurs, les montants des **amendes** et **contraventions** vous seront **facturés par les autorités** compétentes (stationnements, excès de vitesse, péages...).

Pour plus de détail sur notre politique de services, n'hésitez pas à consulter les Conditions Générales de Ventes associées à votre Contrat/Bon de Commande TT EURODRIVE.

Bon séjour en Europe!